

RCS : BOBIGNY Code greffe : 9301

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1999 B 02729 Numéro SIREN : 316 467 521 Nom ou dénomination : REGOLI
--

Ce dépôt a été enregistré le 22/06/2022 sous le numéro de dépôt 13682

Désignation de l'entreprise :		REGOLI										1 2																											
Adresse de l'entreprise		57 RUE MARCEL DASSAULT 93140 BONDY										Durée de l'exercice précédent *		1 2																									
Numéro SIRET *		3 1 6 4 6 7 5 2 1 0 0 0 3 5										Néant ☐ *																											
												Exercice N clos le,		3 0 0 9 2 0 2 1																									
												Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3																							
Capital souscrit non appelé (I)		AA																																					
ACTIF IMMOBILISÉ *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB											AC																									
		Frais de développement *	CX											CQ																									
		Concessions, brevets et droits similaires	AF											AG																									
		Fonds commercial (1)	AH	62 500										AI	62 500																								
		Autres immobilisations incorporelles	AJ											AK																									
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL											AM																									
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN											AO																									
		Constructions	AP											AQ																									
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	25 334										AS	24 166																								
		Autres immobilisations corporelles	AT	2 162										AU	2 121																								
		Immobilisations en cours	AV											AW																									
		Avances et acomptes	AX											AY																									
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES 2	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS											CT																									
		Autres participations	CU											CV																									
		Créances rattachées à des participations	BB											BC																									
Autres titres immobilisés		BD											BE																										
Prêts		BF											BG																										
Autres immobilisations financières *		BH	8 765										BI	8 765																									
TOTAL (II)		BJ	98 761										BK	26 287																									
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL											BM																									
		En cours de production de biens	BN											BO																									
		En cours de production de services	BP											BQ																									
		Produits intermédiaires et finis	BR											BS																									
		Marchandises	BT											BU																									
		Avances et acomptes versés sur commandes	BV											BW																									
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	1 282 268										BY	1 282 268																								
		Autres créances (3)	BZ	263 375										CA	263 375																								
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB											CC																									
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD											CE																									
		Disponibilités	CF	536 984										CG	536 984																								
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH											CI																									
		TOTAL (III)	CJ	2 082 627										CK	2 082 627																								
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW																																				
		Primes de remboursement des obligations (V)	CM																																				
Écarts de conversion actif * (VI)		CN																																					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	2 181 388										1A	26 287																									
Renvois : (I) Dont droit au bail :												(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP												(3) Part à plus d'un an :		CR											
Clause de réserve de propriété :		Immobiliations :										Stocks :										Créances :																	

Désignation de l'entreprise		REGOLI		Néant ☐ *	
			Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 200 000)	DA	200 000		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	20 000		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	424 875		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(3 995)		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (II)	DL	640 880		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (III)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	23 328		
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR	23 328			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	398		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	201 073		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	861 606		
	Dettes fiscales et sociales	DY	109 142		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	8 551		
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB	310 123		
TOTAL (IV)	EC	1 490 893			
	Ecarts de conversion passif *	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	2 155 101			
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	1 490 893		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	398			

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : REGOLI		Exercice N		Néant ☐ *
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC
	Production vendue { biens * services *	FD	FE	FF
		FG	FH	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL
	Production stockée *			FM
	Production immobilisée *			FN
	Subventions d'exploitation			FO
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP
	Autres produits (1) (11)			FQ
	Total des produits d'exploitation (2) (I)			FR
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS
	Variation de stock (marchandises)*			FT
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX
	Salaires et traitements *			FY
	Charges sociales (10)			FZ
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions		GA
				GB
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *		GC
	Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD
	Autres charges (12)			GE
	Total des charges d'exploitation (4) (II)			GF
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *	(III)		GH
	Perte supportée ou bénéfice transféré *	(IV)		GI
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM
	Différences positives de change			GN
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO
Total des produits financiers (V)			GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR
	Différences négatives de change			GS
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT
Total des charges financières (VI)			GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW

(RENOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053-SD 2021

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		REGOLI		Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	5 68	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	5 68	
4 – RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)				HI	(5 68)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	2 608 348	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	2 612 343	
5 – BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)				HN	(3 995)	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières		HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		IG	
	(3)	Dont	– Crédit-bail mobilier *		HP	25 940
			– Crédit-bail immobilier		HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC		
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		RD		
	(9)	Dont transferts de charges			A1	42 118
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	
	(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6		obligatoires A9		
		Dont cotisations facultatives Madelin A7	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :				Exercice N		
PENAMITES ET AMENDES				Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
				5 68		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :				Exercice N		
				Charges antérieures	Produits antérieurs	

Désignation de l'entreprise REGOLI		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant ☐ *		Exercice N, clos le : 3 0 0 9 2 0 2 1			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA			
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)						WD			
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)						WF			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option						RA			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WI			
	Amendes et pénalités						WJ	568		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)									
	Quote-part						WL	2 047		
	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI						L7	2 047		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme									
	- imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)									
	- imposées au taux de 0 %									
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *									
- Plus-values nettes à court terme										
- Plus-values soumises au régime des fusions										
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)										
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)		SU		Zones d'entreprises * (activité exonérée)	SW			
		Déficits étrangers antérieurement déduits par les PME (art. 209 C)		SX		Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	MB			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage										
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage										
TOTAL I							WR	2 615		
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme									
	- imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)									
	- imposées au taux de 0 %									
	- imposées au taux de 19 %									
	- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures									
	- imputées sur les déficits antérieurs									
Autres plus-values imposées au taux de 19 %										
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *										
Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation						2A		
Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)										
Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *							ZY		
	Majoration d'amortissement *							XD		
	Abattement sur le bénéfice et exonérations	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles (44 sexies)	L2		Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
		ZFU-TE (art. 44 octies et octies A)	ØV		Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3		Zone de reconstruction de la défense (44 tiercesies)	PA	
		Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quaterdecies)	1F		Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
					Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquedecies)	PC		Zone de développement portuaire (art. 44 septedecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM * (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 dix)	X9		dont déduction exceptionnelle : simulateur de conduite (art. 39 decies E)	YH		dont déduction exceptionnelle (art. 39 dix et L)	YC		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB		créance dégage par le report en arrière de déficit	ZI		
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL		
	Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage									
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :				bénéfice (I moins II)		XI				
				déficit (II moins I)						
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *						ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *										
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN				
							XO	7 315		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

REGOLI
Société par Actions simplifiée au capital de 200.000 Euros
Siège social : 57- 59 rue Marcel Dassault 93140 BONDY
316 467 521 RCS BOBIGNY

**EXTRAIT DES
DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 31 MARS 2022**

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique décide d'affecter comme suit la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2021 qui s'établit à 3.995 € :

- Au report à nouveau.

Il est rappelé en outre qu'au titre des trois derniers exercices, il a été distribué les dividendes suivants :

Exercices	Dividendes
2017/2018	NEANT
2018/2019	375.000 €
2019/2020	NEANT

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
LE REPRESENTANT DU PRESIDENT**



CMES AUDIT&CONSEILS

**Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite
au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris et Région Ile de France et
à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles**

REGOLI

SAS au capital de 200 000 euros

**Rapport
du Commissaire aux Comptes
Sur les Comptes Annuels**

**Exercice clos
le 30 septembre 2021**

**Siège social :
57-59 rue Marcel Dassault
93140 BONDY**

CMES AUDIT&CONSEILS

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite
au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris et Région Ile de France et
à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles

SAS REGOLI

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2021

A l'Associé Unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société REGOLI relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- La correcte séparation des exercices au niveau du chiffre d'affaires de votre société.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

CMES AUDIT&CONSEILS

**Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite
au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris et Région Ile de France et
à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles**

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

CMES AUDIT&CONSEILS

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes inscrite
au tableau de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris et Région Ile de France et
à la Compagnie des Commissaires aux Comptes de Versailles

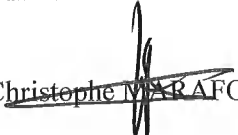
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Cergy, le 21 Mars 2022

Le Commissaire aux Comptes

CMES AUDIT ET CONSEILS


Christophe MARAFON

Commissaire aux Comptes

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2020 (12 mois)	
	Brut	Amort.prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
Actif immobilisé				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, droits similaires				
Fonds commercial	62 500		62 500	62 500
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	25 334	24 166	1 167	2 093
Autres immobilisations corporelles	2 162	2 121	41	429
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	8 765		8 765	8 765
TOTAL (I)	98 761	26 287	72 474	73 787
Actif circulant				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	1 282 268		1 282 268	999 289
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs	507		507	
. Personnel	2 342		2 342	2 766
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices	46 455		46 455	1 327
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	114 908		114 908	88 921
. Autres	99 164		99 164	176 473
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	536 984		536 984	393 644
Instruments de trésorerie				
Charges constatées d'avance				
TOTAL (II)	2 082 627		2 082 627	1 662 420
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL ACTIF (0 à V)	2 181 388	26 287	2 155 101	1 736 207

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2020 (12 mois)
Capitaux Propres		
Capital social ou individuel (dont versé : 200 000)	200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	20 000	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	424 875	609 375
Résultat de l'exercice	-3 995	190 499
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Résultat de l'exercice précédent à affecter		
TOTAL (I)	640 880	1 019 875
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL (II)		
Provisions pour risques et charges		
Provisions pour risques	23 328	20 945
Provisions pour charges		103 817
TOTAL (III)	23 328	124 762
Emprunts et dettes		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts		
. Découverts, concours bancaires	398	
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	201 073	153
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	861 606	384 110
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	23 021	28 884
. Organismes sociaux	16 654	28 162
. Etat, impôts sur les bénéfices		
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	68 187	78 324
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	1 280	1 302
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	8 551	8 680
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	310 123	61 954
TOTAL (IV)	1 490 893	591 570
Ecart de conversion passif(V)		
TOTAL PASSIF (I à V)	2 155 101	1 736 207

Compte de résultat

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2020 (12 mois)	
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue biens	8 638		8 638	35 818
Production vendue services	2 421 072		2 421 072	2 221 986
Chiffres d'affaires Nets	2 429 710		2 429 710	2 257 804
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			166 881	182 870
Autres produits			4 153	17 227
Total des produits d'exploitation (I)			2 600 744	2 457 901
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 157 615	770 923
Variation de stock (matières premières et autres approv.)				
Autres achats et charges externes			962 495	833 390
Impôts, taxes et versements assimilés			11 583	20 889
Salaires et traitements			247 775	312 443
Charges sociales			130 610	171 199
Dotations aux amortissements sur immobilisations			1 314	1 847
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges			23 328	39 894
Autres charges			76 316	82 838
Total des charges d'exploitation (II)			2 611 035	2 233 422
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-10 291	224 479
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)			5 935	22 269
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances				
Autres intérêts et produits assimilés			1 669	287
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (V)			1 669	287
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			739	
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			739	
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			930	287
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-3 427	247 035

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2020 (12 mois)
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		11 741
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)		11 741
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	568	8 107
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)	568	8 107
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-568	3 633
Participation des salariés (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		60 169
Total des Produits (I+III+V+VII)	2 608 348	2 492 198
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	2 612 343	2 301 698
RESULTAT NET	-3 995	190 499
Dont Crédit-bail mobilier	25 940	23 005
Dont Crédit-bail immobilier		

Annexe

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/09/2021 dont le total est de 2 155 100,78 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -3 994,61 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2020 au 30/09/2021.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/10/2019 au 30/09/2020.

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général, correspondant au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2104-03 mise à jour de l'ensemble des règlements l'ayant modifié par la suite.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le fonds commercial

La directive comptable 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013 relative aux états financiers annuels a été transposée dans le droit français par l'ordonnance n° 2015-900 et le décret n° 2015-903 publiés au Journal officiel du 23 juillet 2015. L'Autorité des normes comptables a publié le règlement n° 2015-06 du 23 novembre 2015 modifiant le règlement n° 2014-03 de l'Autorité des normes comptables relatif au Plan comptable général. Le règlement n° 2015-06 s'applique aux comptes des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2016. L'article R. 123-187 du code de commerce modifié par le décret n° 2015-903 du 23 juillet 2015 introduit la notion de durée d'utilisation, limitée ou non, des actifs incorporels.

La durée d'utilisation du fonds commercial inscrit à l'actif n'étant pas limitée, aucun amortissement n'est pratiqué sur le fonds commercial. C'est notamment le cas lorsqu'il n'y a pas de limite prévisible à la durée durant laquelle il est attendu que l'actif immobilisé procurera des avantages économiques à l'entité (art. 214-2 du PCG). Le test de dépréciation réalisé aboutit à une valeur vénale supérieure à la valeur nette comptable, aucune dépréciation n'est pratiquée.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, hors frais d'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

La société utilise pour les immobilisations non décomposables, la durée d'usage au lieu de la durée réelle d'utilisation pour ses plans d'amortissement, conformément aux mesures de simplification résultant du décret N°2005-1757 du 30 décembre 2005 et de l'arrêté du 26 décembre 2005, JO du 3 janvier 2006.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction des durées d'usage. Les durées et méthodes d'amortissement les plus généralement retenues sont les suivantes :

Matériel et outillage industriels	05 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 10 ans
Matériel de transport	04 ans
Matériel de bureau et informatique	de 03 à 10 ans
Mobilier	de 05 à 10 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Les titres de participations sont éventuellement dépréciés pour ajustement sur la situation nette lorsque celle-ci a diminué par rapport à la valeur historique et qu'elle ne peut être représentative de la valeur d'utilité. Les éléments pris en compte pour cette valeur d'utilité sont la rentabilité, les perspectives d'avenir et l'estimation de la valeur d'utilité.

STOCKS

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires (droits de douane, frais de transport, frais d'approvisionnement).

Une provision est également constituée sur des marchandises, matières, approvisionnements, produits finis en stock qui sont défraîchis, inutilisés ou dont la réalisation apparaît comme aléatoire.

Les produits fabriqués sont au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.

Ces éléments ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Les travaux en cours sont évalués au coût de production.

La méthode retenue pour la reconnaissance du chiffre d'affaires et des marges sur affaires est celle de l'avancement. Le taux d'avancement est fonction du quotient : dépenses réalisées sur dépenses prévues au devis budgété.

Par principe de prudence, les travaux effectués sans validation de commande n'ont pas été pris en compte dans la reconnaissance du chiffre d'affaires.

CREANCES ET DETTES

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances et dettes libellées en monnaies étrangères ont été évaluées sur la base du dernier cours de change connu à la date de clôture de l'exercice. Les différences résultant de cette évaluation ont été inscrites en écart de conversion actif ou passif.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Ces provisions, enregistrées en conformité avec le règlement CRC n°2000-06, sont destinées à couvrir les risques et les charges que des événements en cours ou survenues rendent probables, nettement précisés quant à leur objet mais dont la réalisation et l'échéance ou le montant sont incertains.

Une provision pour garantie clients a été comptabilisée afin de valoriser les coûts de levées de réserves générées par les chantiers.

AUTRES INFORMATIONS

Conformément aux articles R.123-198 et R.233-14 du Code de commerce (décret n°2008-1487 du 30/12/2008), le détail des honoraires du commissaire aux comptes pris en charge sur l'exercice est le suivant :

- Au titre du contrôle légal des comptes : 6 600 € HT
- Au titre des conseils et prestations de service entrant dans les diligences directement liées : néant

Changements de méthodes

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Evènements de l'exercice

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement majeur de l'exercice. Nous n'avons pas décelé un quelconque impact financier sur la valeur des actifs et passifs au 30/09/2021 ou une quelconque incertitude sur la continuité d'exploitation de nos activités.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Quote-part de résultat sur opérations en commun

	Produits d'exploitation
Quote-part du GIE LMC	5 934 €

Charges exceptionnelles et produits exceptionnels

	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Amendes et pénalités	568 €	

Transferts de charges

	Produits d'exploitation
Refacturation intragroupe	34 272 €
Sinistre	2 093 €

Engagements retraite

Le calcul de l'engagement de départ à la retraite est non significatif pour l'entreprise.

Evènements post clôture

Néant

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles	62 500		
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	25 334		
Autres installations, agencements, aménagements	1 229		
Matériel de transport	932		
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL	27 496		
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	8 765		
TOTAL	8 765		
TOTAL GENERAL	98 761		

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles			62 500	62 500
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels			25 334	25 334
Autres installations, agencements, aménagements			1 229	1 229
Matériel de transport			932	932
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL			27 496	27 496
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières			8 765	8 765
TOTAL			8 765	8 765
TOTAL GENERAL			98 761	98 761

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels	23 241	925		24 166
Installations générales, agencements divers	942	246		1 188
Matériel de transport	790	143		932
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	24 974	1 314		26 287
TOTAL GENERAL	24 974	1 314		26 287

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre					
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels	925				
Installations générales, agencements divers	246				
Matériel de transport	143				
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	1 314				
TOTAL GENERAL	1 314				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements				
Pour investissement				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires				
Dont majorations exceptionnelles de 30%				
Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92				
Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92				
Pour prêts d'installation				
Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges				
Pour garanties données clients	20 945	23 328	20 945	23 328
Pour pertes sur marchés à terme				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations				
Pour impôts				
Pour renouvellement immobilisations				
Pour grosses réparations				
Pour charges sur congés payés				
Autres provisions	103 817		103 817	
TOTAL Provisions	124 762	23 328	124 762	23 328
Sur immobilisations incorporelles				
Sur immobilisations corporelles				
Sur titres mis en équivalence				
Sur titres de participation				
Sur autres immobilisations financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients				
Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL	124 762	23 328	124 762	23 328
Dont dotations et reprises :				
- d'exploitation		23 328	124 762	
- financières				
- exceptionnelles				

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières	8 765		8 765
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	1 282 268	1 282 268	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés	2 342	2 342	
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices	46 455	46 455	
- T.V.A	114 908	114 908	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	2 995	2 995	
Groupe et associés	5 935		
Débiteurs divers	90 741	90 741	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	1 554 408	1 545 643	8 765
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	398	398		
- plus d'un an				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	861 606	861 606		
Personnel et comptes rattachés	23 021	23 021		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 654	16 654		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	68 187	68 187		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	1 280	1 280		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	201 073	201 073		
Autres dettes	8 551	8 551		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	310 123	310 123		
TOTAL GENERAL	1 490 893	1 490 893		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Éléments relevant de plusieurs postes du bilan

(entreprises liées ou avec lesquelles la société a un lien de participation)

	Montant concernant les entreprises		Montant des dettes et créances représentées par des effets de commerce
	Liées	avec lesquelles la société a un lien de participation	
Capital souscrit non appelé			
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles			
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles			
Participations			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres titres immobilisés			
Autres immobilisations financières			
Avances et acomptes versés sur commandes			
Créances clients et comptes rattachés	49 551		
Autres créances	10 935		
Capital souscrit et appelé non versé			
Valeurs mobilières de placement			
Disponibilités			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
Emprunts et dettes financières divers	201 073		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	633 741		
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits de participation			
Autres produits financiers			
Charges financières	739		

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	279 354
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	87 423
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	366 777

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	398
Emprunts et dettes financières divers	739
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	115 994
Dettes fiscales et sociales	12 439
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	129 570

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation		310 123
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL		310 123

Commentaires :

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	10 000	20,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	10 000	20,00

Ventilation du chiffre d'affaires net

Répartition par secteur d'activité	Montant
Ventes de marchandises	
Ventes de produits finis	8 638
Prestations de services	2 421 072
TOTAL	2 429 710

Répartition par marché géographique	Montant
France	2 429 710
Etranger	
TOTAL	2 429 710

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôts	Impôts
Résultat courant	-3 427	
Résultat exceptionnel (et participation)	-568	
Résultat comptable	-3 995	

Le déficit fiscal s'élève à 7 315€.

Crédit-bail mobilier

	Installations Matériel Outillage	Autres	Total
Valeur d'origine		97 667	97 667
Amortissements :			
- Cumuls exercices antérieurs		45 066	45 066
- Dotations de l'exercice		25 477	
TOTAL		27 123	27 123
Redevances payées :			
- Cumuls exercices antérieurs		40 419	40 419
- Exercice		21 891	21 891
TOTAL		62 310	62 310
Redevances restant à payer :			
- à un an au plus		13 085	13 085
- à plus d'un an et cinq au plus		16 655	16 655
- à plus de cinq ans			
TOTAL		29 740	29 740
Valeur résiduelle :			
- à un an au plus			544
- à plus d'un an et cinq au plus		432	432
- à plus de cinq ans			
TOTAL		977	977
Montant pris en charge dans l'exercice			

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'entreprise
Cadres		
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers	8	
TOTAL	8	